



INTERCLUBS DE L'AMITIE 2026/2027

REGLEMENT

La coupe de l'amitié est avant tout une compétition entre clubs. Cependant, il convient de se rappeler que, comme son nom l'indique, elle est organisée sur le thème de l'amitié, et doit rester un moment convivial à partager.

Article 1 : CLUBS

Clubs participants : Pau Artiguelouve, Makilas, Salies, Mont de Marsan, La Nivelle, Pinsolle, Seignosse, Chantaco, Chiberta et Arcangues.

Article 2 : COMITE D'ORGANISATION

Le comité d'organisation est composé des Responsables de l'Interclubs et des capitaines de chacun des clubs participants.

Article 3 : JOUEURS & INDEX

Les joueuses et joueurs composant les équipes doivent être âgés de plus de 20 ans, amateurs, licenciés à la fédération française de Golf et **membres AS** du club qu'ils représenteront pour l'ensemble de la compétition.

Chaque joueur devra justifier d'au moins **2** compétitions comptant pour l'index dans l'année auprès de la FFG.

Seuls les joueurs ayant participé **au moins une fois** au cours de la saison pourront être présents le **jour de la finale**

Au moins une présence féminine par équipe est obligatoire lors de chaque rencontre. En l'absence une pénalité de -10 pts sera appliquée.

Une tenue d'équipe est souhaitée.

L'index est limité à 27 pour les dames et à 24 pour les messieurs.

Article 4 : EQUIPES & FORMULE DE JEU

1. Rencontres sur calendrier :

Formule Stableford net.

Chaque club fera participer 8 joueurs au maximum par rencontre

Classement par addition des 6 meilleures cartes en net.

Dans le cas où une équipe ne rendrait pas les 6 cartes nécessaires, les cartes complémentaires seront considérées comme ayant le score de la moins bonne carte rendue, toutes équipes confondues.

2. Particularité des clubs 9 trous :

Formule Stableford net.

Chaque club fera participer 4 joueurs au maximum.

Classement par addition des 3 meilleures cartes en net.

Dans le cas où une équipe ne rendrait pas les 4 cartes nécessaires, les cartes complémentaires seront considérées comme ayant le score de la moins bonne carte rendue, toutes équipes confondues.

3. Finale de tous les clubs participants :

Formule identique aux journées précédentes.

L'équipe qui aura cumulé le plus de points à l'issue des 10 rencontres sera déclarée vainqueur.

En cas d'égalité après cumul des 10 journées, le départage se fera sur les scores réalisés le dernier jour, voire l'avant dernier etc...

Article 5 : PARTICIPATION FINANCIERE

1. Une participation annuelle de **220 €** est demandée à chaque club. Cela permettra de régler les frais d'organisation et l'achat des prix de la finale. Les modalités sont définies dans le papier d'appel à cotisation.
2. Chaque capitaine remettra à l'organisateur du jour la somme de **480 €** (espèces ou chèques) correspondant aux green-fees + déjeuners de la journée (**60 € x 8** joueurs). Ou **240 €** pour les 9 trous.
Pour simplifier l'organisation du Club recevant, évitez les règlements individuels.
3. La somme versée restera acquise au club organisateur, que le joueur reste ou non au repas, sauf en cas de force majeure, la décision en reviendra aux présidents de l'interclub.

Article 6 : RECOMPENSES

1. L'équipe vainqueur recevra la coupe de l'Interclubs de l'Amitié pendant une année jusqu'à la Finale suivante et se charge de graver le nom de son club et l'année victorieuse.
2. Les 3 premières équipes seront récompensées.
3. La dernière équipe recevra la cuillère de bois et la remettra au dernier de l'année suivante.
4. Un prix sera offert au meilleur résultat féminin de la dernière journée.

Article 7 : CAPITAINE ET RESPONSABLE D'ACCUEIL

1. Chaque capitaine remplira dans le tableau sa liste de joueurs au plus tard le mercredi 12h00 précédant la rencontre.
2. Le capitaine du Club qui reçoit est chargé de l'accueil des équipes et de l'organisation de la journée (prévenir en cas d'intempérie, organiser le report, collecter les feuilles de résultats et les faire parvenir aux responsables.
3. Les feuilles de départs devront être envoyées au plus tard le jeudi soir aux responsables de l'Amitié qui se chargeront de la diffusion auprès des différents Clubs participants.

Article 8 : DEPARTS & CONDITIONS DE JEU

1. Les départs seront donnés en shot gun, le samedi matin, afin de faciliter l'organisation du déjeuner.
2. ***Les équipes seront convoquées à 8h30 pour un départ à 9h00.***
3. ***Le capitaine qui reçoit la rencontre, partira prioritairement du trou N° 1 afin de lui faciliter l'organisation de la journée et les autres capitaines au plus près du club house.***
4. Les départs seront effectués par ordre d'index, boules jaunes (hommes) et boules rouges (femmes), en mixant au mieux les équipes.
5. On placera la balle sur les fairways.
6. Les voiturettes sont interdites sauf sur présentation d'un certificat médical.
7. Les résultats seront envoyés à la FFG.

Article 9 : LITIGES

Les litiges qui viendraient à se produire au cours d'une rencontre devront être résolus par décision à la majorité simple des capitaines des équipes présentes. En cas d'égalité de voix, une décision sans appel sera prise par les présidents de l'interclubs ou à défaut le capitaine de l'équipe recevant.

Article 10 : CALENDRIER

Voir PJ

Article 11 : APPEL A COTISATION

Voir PJ.